



# Brullioles



## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2020

Le scrutin municipal du 15 mars 2020 a permis d'élire l'ensemble des candidats de la liste « Bien vivre à Brullioles ».

Mesdames et Messieurs Michel JUNET (298 voix), Jean-Yves PORTE (298 voix), Bertrand MESPOULET (297 voix), Philippe PONCET (291 voix), Véronique DUPRÉ (290 voix), Aurélie COQUET (290 voix), Catherine GIROUD-ROCHE (289 voix), Jean-Paul GOULEME (289 voix), Fabienne PUIPIER (287 voix), Michel SAINT MARTIN (286 voix), Laurent FAURE (285 voix), Pascal FICHET (284 voix), Alain FRANÇON (277 voix), Odette BOURNISIEEN (277 voix) et Joël GRIVEL (272 voix).

### ***Election du Maire***

La séance est présidée par Monsieur Alain FRANÇON, doyen d'âge, en vue de l'élection du maire.

Monsieur Alain FRANÇON, ayant proposé la candidature de Monsieur Pascal FICHET, invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Monsieur Pascal FICHET, ayant obtenu la majorité absolue avec 13 voix POUR et un bulletin BLANC sur 14 élus présents, a été proclamé Maire de Brullioles et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

### ***Election des adjoints***

Monsieur le Maire propose de créer deux postes d'adjoints.

Monsieur Alain FRANÇON, ayant obtenu la majorité absolue avec 12 voix POUR et deux bulletins BLANCS sur 14 élus présents, a été proclamé 1er adjoint au maire et Monsieur Michel JUNET, ayant obtenu la majorité absolue avec 13 voix POUR et un bulletin BLANC sur 14 élus présents, a été proclamé 2ème adjoint au maire.

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 05 juin 2020

### ***Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2019***

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2019 du budget principal et du budget annexe auberge.

Les comptes de gestion 2019, établis par le percepteur, sont en concordance avec la comptabilité communale.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces documents budgétaires.

### ***Vote des taux des taxes locales directes***

Le conseil municipal décide de reconduire les taux appliqués en 2019 pour la taxe foncière bâti et la taxe foncière non bâti, soit 19.48 % pour la taxe foncière bâti et 45.42% pour la taxe foncière non bâti.

Concernant la taxe d'habitation, et suite à la réforme gouvernementale de suppression de la taxe d'habitation, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation à partir de cette année. Néanmoins, un produit de 125 738 € sera attribué à notre collectivité pour cette année, sensiblement égal à celui de l'année précédente.

### ***Vote des budgets primitifs 2020***

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2020 présentés par Monsieur le Maire.

Budget principal : La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 598 076 € et la section d'investissement à la somme de 460 562 €.

Budget auberge : La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 166 752 € et la section d'investissement est en suréquilibre de 220 301 € en recettes et de 87 411 € en dépenses.

### ***Indemnités des élus***

Monsieur le Maire propose de reconduire les indemnités du maire et des adjoints à hauteur du mandat précédent, malgré la possibilité d'augmentation liée à la nouvelle grille des indemnités des élus : soit 65 % du traitement de référence. Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

## **Amendes de police 2020**

Le conseil municipal décide de déposer auprès du Département un dossier de demande d'aide financière dans le cadre des amendes de police 2020. Monsieur le Maire propose de reprendre tous les marquages routiers et de créer une place PMR devant la salle des fêtes et deux passages piétons supplémentaires en centre Bourg.

## **Exonération de loyers pour les commerces**

Le conseil municipal décide de ne pas appeler les loyers commerciaux pour lesquels la collectivité est le bailleur (Auberge, boulangerie, épicerie) durant la période du confinement du 15 mars au 31 mai 2020, soit 2 mois et demi.

## **Convention avec le RASED – Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté**

Le conseil municipal valide la participation de la commune de Brullioles de 155 € à cette structure qui réalise des prestations au sein de notre école communale.

## **Subventions aux associations**

Monsieur le Maire informe les élus que des subventions peuvent être allouées aux associations communales, la ligne budgétaire restant identique à celle de 2019. Pour 2020, le protocole de demande d'aides sera mis en place après la constitution des nouvelles commissions.

Par contre, deux associations bénéficient d'un renouvellement tacite de la subvention qui leur est allouée chaque année : la bibliothèque de 2 500 € pour son fonctionnement et la FNACA de 300 € pour les dépenses liées aux commémorations. Le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire ces aides.

### **Séance cinéma en plein air**

Le conseil municipal donne son accord pour l'organisation d'une séance cinéma en plein air tout en respectant les règles de distanciation sociale. Comme les années précédentes, la commune prendra en charge le coût des entrées. Cette séance aura lieu le vendredi 10 juillet, place de l'Eglise.

### **• Marché hebdomadaire**

Saint-Laurent Viandes ne souhaite plus venir à Brullioles le vendredi après-midi. Afin de pérenniser notre marché, les élus sont à la recherche d'un boucher-charcutier.

## **Mutuelle communale**

Pour les personnes intéressées, la société SOLIMUT organisera une première permanence en mairie de Brullioles le vendredi 3 juillet 2020 de 14h à 18h.

**Merci de contacter au préalable le secrétariat de mairie afin d'établir des pré-rendez-vous pour l'organisation de cette rencontre.**

## **Achat groupé de fuel**

Nous pouvons enregistrer les commandes en fuel normal et en fuel grand froid. Vous avez jusqu'au **samedi 27 juin 2020** pour passer commande auprès du secrétariat. Le fournisseur retenu se chargera de contacter directement les personnes inscrites afin de convenir d'un rendez-vous de livraison dans le créneau des dates mentionnées ci-dessous. Le règlement s'effectuera au comptant à la livraison et directement entre la société et le client sans intervention de la mairie.

<b>Dernier délai des commandes</b>	<b>Consultation des fournisseurs et commande</b>	<b>Livraison</b>
Samedi 27 juin	Mardi 30 juin	Entre le 1 <sup>er</sup> et le 3 juillet

La prochaine commande aura lieu en décembre 2020.

## **Location salle des fêtes**

Les locations de salles publiques ne sont pas autorisées à ce jour par les services de l'Etat. Si de nouvelles mesures d'assouplissement devaient être annoncées dans les prochains jours, nous vous informerons rapidement afin que les familles et les associations ayant des projets puissent prendre leurs dispositions.

